

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
jeudi 15 décembre 2011

**Service instructeur**  
Direction de l'Architecture

N° CP-2011-13-12-1

**Service consulté**

**DOMINICAINS DE HAUTE-ALSACE A GUEBWILLER 3ÈME TRANCHE DE  
RESTAURATION DES MENUISERIES**

Résumé : L'objet de ce rapport est de faire approuver le programme et de voter le financement nécessaire pour la réalisation des travaux de restauration des menuiseries (3ème tranche) aux Dominicains de Haute-Alsace à GUEBWILLER pour pouvoir bénéficier des subventions d'investissement correspondantes (Ministère de la Culture et de la Communication et Région Alsace).

Le rapport « Budget primitif 2010 – Bâtiment départementaux », adopté en séance plénière le 9 décembre 2009, a validé la réalisation des travaux de restauration (3ème tranche) aux Dominicains de Haute-Alsace à GUEBWILLER.

Ce projet concerne l'achèvement de la restauration des menuiseries. A cette occasion, outre le rétablissement des étanchéités qui sera assuré, il est prévu de redonner une certaine cohérence dans la présentation des façades au travers des propositions et des dispositions harmonieuses des menuiseries. Le projet est limité à l'angle Nord Est.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été attribuée à Monsieur Richard DUPLAT, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

La durée des travaux est estimée à quatre mois après une période de préparation d'un mois.

Le lancement de l'appel public à la concurrence est prévu dès la réception de l'arrêté portant attribution de la subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre des Monuments Historiques.

Le plan de financement prévisionnel détaillé est le suivant :

NATURE DES DEPENSES	MONTANT (€HT)	MONTANT (€TTC)	ORIGINE DES RESSOURCES	MONTANT (€)	%
Acquisitions immobilières			<b>Aides publiques :</b> ▪ Union européenne ▪ Etat MCC	49 699,60	<b>40,00</b>
Travaux	105 863,65	126 612,93	▪ Collectivité locales et leurs Groupements		
Matériel			▪ Région Alsace (subvention exceptionnelle)	18 637,35	<b>15,00</b>
Prestations intellectuelles	15 877,00	18 988,89	▪ Département		
Autres dépenses	2 508,36	3 000,00	▪ Communes ou groupements de communes		
Pour les dépenses de fonctionnement, détaillez les dépenses, notamment salaires et charges à déduire s'il y a lieu			▪ Etablissements publics ▪ Autres aides publics		
Recettes nettes générées par l'investissement			<b>Autofinancement :</b> ▪ Fonds propres ▪ Emprunts ▪ Crédit-bail ▪ Autres ▪ Récupération FCTVA	57 258,34	<b>29,518</b>
				23 006,53	<b>15,482</b>
<b>Totaux</b>	<b>124 249,01</b>	<b>148 601,82</b>	<b>Montants TTC</b>	<b>148 601,82</b>	<b>100,00</b>

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le programme des travaux de restauration des menuiseries (3<sup>ème</sup> tranche), validé par la Direction de l'Architecture,

- d'arrêter l'étendue des besoins à satisfaire comme suit : estimation prévisionnelle de l'opération : 124 249,01 €/HT (148 601,82 €/TTC), arrondie à **149 000 €**, répartie de la manière suivante : travaux : 105 863,65 €/HT ; prestations intellectuelles : 15 877,00 € HT ; divers : 2 508,36 € HT, en sachant :

- ✓ que, dans le rapport Budget Primitif 2010, l'opération a été autorisée à hauteur de 121 000 € ;
- ✓ que l'AP de 121 000 € est déjà affectée à l'opération 2010/B142/16691 - (programme B142 – opération « Guebwiller Dominicains – 3<sup>ème</sup> tranche menuiseries ») ;
- ✓ qu'en phase Programme, c'est une AP globale de **149 000 €** qui est nécessaire ;
- ✓ que le **complément d'AP**, soit **28 000 €** peut être dégagé de l'opération 2009/B142/9107 ;

- de demander les aides publiques de l'Etat (40 % soit 49 699,60 €) et de la Région Alsace (15 % soit 18 637,35 €), qui seront rattachées à l'opération 2010/B142/16691 et imputées respectivement au programme B142, chapitre 13, fonction 312, natures 1311 et 1312 ;

- d'autoriser le Président du Conseil Général à prendre toutes décisions concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation de délais, décision de poursuivre, ...) et le règlement des marchés nécessaires conformément aux dispositions régissant les marchés publics.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER